

Recyclage Appareil Respiratoire Isolant (ARI) + Travail et surveillance en espace confiné ^{2AriEspConfi}

Actualisez les compétences de vos intervenants et surveillants pour sécuriser chaque intervention en espace confiné. Ce recyclage à forte dominante pratique permet de réviser l'analyse des risques, la détection des gaz, les procédures d'entrée et d'évacuation ainsi que le contrôle et le port de l'Appareil Respiratoire Isolant. Les participants s'entraînent en conditions réalistes afin de maintenir des réflexes fiables face aux situations dangereuses ou dégradées.

Présentiel - Synchrone

Objectifs

Cette formation a pour objectifs de permettre à l'entreprise de :

- **Maintenir les compétences opérationnelles** des salariés amenés à intervenir ou à assurer la surveillance d'un travail en espace confiné avec port de l'ARI.
- **Actualiser les connaissances et les pratiques professionnelles** afin d'éviter la perte des acquis depuis la formation initiale.
- **Réduire les risques d'accident, d'intoxication, d'asphyxie ou d'exposition à une atmosphère dangereuse** lors des interventions.
- **Renforcer la maîtrise des procédures internes**, notamment le permis de pénétrer, la consignation, la ventilation, la détection des gaz, la communication et l'évacuation.
- **Fiabiliser l'utilisation des Appareils Respiratoires Isolants**, depuis les contrôles avant emploi jusqu'à la remise en condition du matériel.
- **Clarifier et coordonner les rôles de l'intervenant et du surveillant extérieur** pendant toute la durée de l'opération.
- **Développer les bons réflexes face à une alarme, une anomalie ou une situation dégradée**, sans exposer d'autres salariés à un suraccident.
- **Harmoniser les pratiques de sécurité au sein des équipes** et améliorer la préparation collective des interventions.
- **Contribuer au respect des obligations de prévention de l'employeur** et à la mise en œuvre des mesures définies dans l'évaluation des risques et les procédures de l'entreprise.
- **Préserver la continuité de l'activité** en disposant de personnels entraînés, autonomes et capables d'intervenir dans le cadre de leurs missions.

Les + métier

Recyclage espace confiné et ARI à Lyon : actualisez vos compétences en détection des gaz, surveillance, port de l'ARI et procédures d'urgence.



Public Visé

Personnel déjà formé amené à préparer, réaliser ou surveiller des interventions en espace confiné nécessitant l'utilisation d'un Appareil Respiratoire Isolant. Cette formation s'adresse notamment : aux intervenants entrant et travaillant en espace confiné ; aux surveillants chargés d'assurer la sécurité depuis l'extérieur ; aux agents de maintenance et d'exploitation ; aux techniciens et opérateurs de production ; aux personnels des services techniques, de l'assainissement, de l'eau, de l'industrie, de l'énergie ou du nettoyage industriel ; aux salariés susceptibles d'intervenir dans des cuves, réservoirs, fosses, galeries, ouvrages, locaux techniques ou installations présentant une atmosphère potentiellement dangereuse. Les participants doivent avoir suivi une formation initiale au travail et à la surveillance en espace confiné avec port de l'ARI, ou justifier de compétences équivalentes.



Pré Requis

Avoir suivi une formation initiale au travail et à la surveillance en espace confiné avec port de l'ARI, ou justifier de compétences équivalentes acquises dans le cadre professionnel.

Être médicalement apte au travail en espace confiné et au port d'un Appareil Respiratoire Isolant, selon l'avis du service de prévention et de santé au travail.

Être capable de comprendre les consignes de sécurité et les procédures d'intervention transmises en français.

Ne présenter aucune contre-indication au port de l'ARI, notamment en raison des contraintes physiques, respiratoires, thermiques ou psychologiques liées à son utilisation.

Pour l'utilisation d'un masque complet, **garantir l'étanchéité de la pièce faciale** : absence de barbe, de favoris ou de tout élément situé sur la zone de contact du joint facial.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Identifier les dangers et les risques spécifiques aux espaces confinés, notamment l'appauvrissement en oxygène, la présence de gaz toxiques ou inflammables, les risques de chute, d'ensevelissement et les contraintes liées à l'accès.

Analyser les conditions d'intervention et vérifier la présence des mesures de prévention nécessaires : autorisation ou permis de pénétrer, consignations, balisage, ventilation, contrôle de l'atmosphère et moyens de communication.

Contrôler les équipements avant l'intervention, notamment le détecteur de gaz, le matériel antichute, les moyens de communication, les

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : 2AriEspConfi-20260819

SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €



3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

dispositifs d'évacuation et l'ARI.

Effectuer les vérifications de sécurité de l'ARI, réaliser son ajustement, contrôler son étanchéité et vérifier l'autonomie disponible.

S'équiper, évoluer et travailler en sécurité sous ARI dans un environnement contraignant.

Appliquer les procédures d'entrée, de déplacement, de travail et de sortie d'un espace confiné.

Assurer le rôle de surveillant extérieur, maintenir une communication permanente avec l'intervenant et contrôler l'évolution des conditions de sécurité.

Réagir aux alarmes, aux anomalies ou à une dégradation de l'atmosphère en déclenchant l'évacuation et la procédure d'urgence prévue par l'entreprise.

Alerter efficacement les secours et transmettre les informations nécessaires sans s'engager dans une opération de sauvetage non prévue ou sans protection adaptée.

Réaliser les opérations de fin d'utilisation, signaler les anomalies et respecter les procédures de nettoyage, de désinfection, de rangement et de remise en condition du matériel.

Parcours pédagogique

1. Accueil et retour d'expérience

- Présentation des objectifs et du déroulement du recyclage.
- Recueil des expériences et des difficultés rencontrées depuis la formation initiale.
- Vérification des connaissances et des pratiques antérieures.
- Rappel des responsabilités de l'intervenant et du surveillant.
- Rappel des risques liés aux espaces confinés
- Caractéristiques d'un espace confiné.
- Identification des principales situations de travail concernées.
- Risques d'asphyxie, d'anoxie, d'intoxication, d'incendie et d'explosion.
- Risques biologiques, mécaniques, électriques, thermiques et liés aux circulations de fluides.
- Risques de chute, d'ensevelissement, de noyade, de panique et de difficulté d'évacuation.
- Effets de la coactivité et des conditions environnementales.

3. Préparation et sécurisation de l'intervention

- Analyse préalable des risques.
- Organisation de l'intervention et répartition des rôles.
- Autorisation ou permis de pénétrer.
- Consignation et isolation des énergies, fluides et équipements.
- Balisage et sécurisation de la zone.
- Ventilation et assainissement de l'atmosphère.
- Vérification des moyens d'accès, de communication et d'évacuation.
- Contrôle des équipements avant l'entrée.
- Contrôle de l'atmosphère
- Principes de fonctionnement d'un détecteur multigaz.
- Vérifications avant utilisation conformément à la notice du fabricant.
- Identification des principaux gaz et seuils d'alarme.
- Réalisation des mesures avant l'entrée et pendant l'intervention.
- Positionnement du détecteur et surveillance continue de l'atmosphère.
- Conduite à tenir en cas d'alarme ou de mesure anormale.

5. Utilisation de l'Appareil Respiratoire Isolant

- Présentation des composants et du fonctionnement de l'ARI.
- Limites d'utilisation de l'appareil.
- Contrôles avant emploi.
- Vérification de la pression et estimation de l'autonomie disponible.
- Mise en place de l'appareil et ajustement de la pièce faciale.
- Contrôle de l'étanchéité du masque.
- Gestion de l'effort, de la consommation d'air et des alarmes.
- Communication et déplacement sous ARI.
- Retrait, nettoyage, désinfection et remise en condition du matériel.
- Signalement des anomalies constatées.

6. Travail et surveillance en espace confiné

- Procédures d'entrée, de déplacement, de travail et de sortie.
- Missions et limites d'intervention du surveillant extérieur.
- Maintien du contact avec les intervenants.
- Suivi des conditions atmosphériques et de l'autonomie en air.
- Contrôle permanent des conditions de sécurité.
- Gestion d'une perte de communication ou d'une situation dégradée.
- Déclenchement de l'alerte et de l'évacuation.
- Prévention du suraccident et interdiction d'un secours improvisé sans moyens adaptés.

7. Exercices et mises en situation pratiques

- Contrôle et utilisation du détecteur multigaz.
- Vérification, mise en place et port de l'ARI.
- Préparation d'une intervention à partir d'une situation professionnelle.
- Mise en situation dans les rôles d'intervenant et de surveillant.

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : 2AriEspConfi-20260819

SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

- Entrée, progression, communication et sortie d'un espace confiné.
- Réaction à une alarme gaz, une alarme ARI ou une perte de communication.
- Mise en œuvre d'une procédure d'évacuation.
- Débriefing et correction des pratiques observées.
- 8. Évaluation et bilan
- Vérification des connaissances par questionnaire ou QCM.
- Évaluation pratique individualisée à partir d'une grille critériée.
- Correction des écarts et rappel des points essentiels.
- Bilan de la formation et retour des participants.

Méthodes pédagogiques

La formation repose sur une **méthode active, participative et essentiellement pratique**, adaptée à l'expérience professionnelle des participants et aux situations rencontrées dans leur entreprise.

Les méthodes pédagogiques mises en œuvre comprennent :

- une alternance d'**apports théoriques ciblés**, d'échanges d'expérience et d'exercices pratiques ;
 - un rappel interactif des risques liés aux espaces confinés, des procédures de prévention et des règles d'utilisation de l'ARI ;
 - des **études de situations professionnelles** permettant d'identifier les dangers et de déterminer les mesures de prévention adaptées ;
 - des démonstrations commentées par le formateur concernant le contrôle, l'équipement, l'ajustement et l'utilisation de l'Appareil Respiratoire Isolant ;
 - des exercices individuels et collectifs portant sur la détection des gaz, la préparation de l'intervention, la communication et la surveillance extérieure ;
 - des **misés en situation pratiques** reproduisant les différentes étapes d'une intervention en espace confiné : préparation, entrée, déplacement, travail, surveillance, sortie et gestion d'une situation dégradée ;
 - l'entraînement à la conduite à tenir en cas d'alarme, d'anomalie, de perte de communication ou de nécessité d'évacuation ;
 - une pédagogie différenciée tenant compte du niveau, de l'expérience et des besoins de chaque participant ;
 - des corrections individualisées et des débriefings collectifs après chaque exercice ;
 - une évaluation formative continue permettant de vérifier la progression et de réajuster les apprentissages.
- La formation privilégie l'apprentissage par l'action afin de consolider les acquis, corriger les mauvaises pratiques et maintenir des réflexes opérationnels fiables.

Modalités de suivi

Le suivi de l'exécution de la formation et de l'assiduité des participants est assuré au moyen :

- d'une **feuille d'émargement signée par demi-journée** par les participants et le formateur ;
- d'un **suivi individualisé de la participation** aux séquences théoriques, exercices et mises en situation pratiques ;
- de l'observation continue des participants par le formateur ;
- de **grilles de suivi et d'évaluation pratique** renseignées au cours des exercices ;
- des résultats obtenus au questionnaire ou QCM de validation des connaissances ;
- d'un **questionnaire de satisfaction à chaud** complété en fin de formation ;
- d'une **attestation de fin de formation** remise à chaque participant, mentionnant la nature, la durée de la formation et les résultats de

Moyens pédagogiques

Les moyens pédagogiques sont adaptés à l'effectif, aux objectifs du recyclage et aux situations professionnelles rencontrées par les participants. Ils comprennent notamment :

- une salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur ou d'un écran ;
- un support pédagogique illustré portant sur les risques liés aux espaces confinés, la détection des gaz, la surveillance et l'utilisation de l'ARI ;
- des documents professionnels : permis de pénétrer, procédures d'intervention, fiches de contrôle, consignes d'alerte et check-lists de préparation ;
- des Appareils Respiratoires Isolants complets avec pièces faciales, bouteilles d'air et dispositifs de contrôle ;
- du matériel de détection d'atmosphère, notamment des détecteurs multigaz adaptés aux risques présentés ;
- des moyens de communication entre l'intervenant et le surveillant ;
- un espace d'exercice, une installation pédagogique ou une zone représentative permettant de reproduire les contraintes d'une intervention en espace confiné ;
- des dispositifs de balisage et de sécurisation de la zone d'intervention ;
- selon les exercices réalisés, des équipements antichute et d'évacuation tels qu'un harnais, un trépied, un treuil ou un dispositif de récupération ;
- du matériel de ventilation lorsque la mise en situation le nécessite ;
- des équipements permettant le nettoyage, la désinfection et la remise en condition des pièces faciales ;
- des questionnaires, QCM, grilles d'observation et supports d'évaluation pratique.

Les équipements utilisés lors des exercices sont vérifiés avant la formation et présentés en état de fonctionnement. Les mises en situation sont organisées dans des conditions permettant de garantir la sécurité des participants.

l'évaluation des acquis.

Le formateur vérifie tout au long de la session la compréhension des consignes, l'implication des participants et leur capacité à appliquer les procédures de sécurité relatives au travail et à la surveillance en espace confiné avec port de l'ARI.

Qualification Intervenant-e-s

Formateur spécialisé en prévention des risques liés aux espaces confinés et à l'utilisation des Appareils Respiratoires Isolants, disposant d'une expérience professionnelle dans la préparation, la réalisation et la surveillance d'interventions en atmosphère dangereuse. Le formateur maîtrise notamment : l'analyse des risques en espace confiné ; les procédures d'entrée, de surveillance, d'alerte et d'évacuation ; l'utilisation des détecteurs multigaz ; le contrôle, le port et la gestion de l'autonomie d'un ARI ; les équipements antichute et les dispositifs de récupération ; l'animation de mises en situation pratiques en sécurité. Il dispose des compétences techniques et pédagogiques nécessaires pour évaluer les participants et adapter les exercices aux activités, aux procédures et aux équipements de l'entreprise.

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : 2AriEspConfi-20260819

SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

Méthodes et modalités d'évaluation

L'évaluation des acquis est réalisée tout au long de la formation par le formateur, au moyen de questions orales, d'exercices d'application et de mises en situation pratiques.

Elle comprend :

- une **évaluation théorique**, sous la forme d'un questionnaire ou d'un QCM portant sur les risques liés aux espaces confinés, les mesures de prévention, les rôles de l'intervenant et du surveillant, la détection des gaz, les procédures d'urgence et les règles d'utilisation de l'ARI ;
- une **évaluation pratique individualisée**, réalisée lors d'une mise en situation reproduisant les principales phases d'une intervention en espace confiné ;
- l'observation du participant à l'aide d'une **grille d'évaluation** **critériée** renseignée par le formateur.

L'évaluation pratique porte notamment sur la capacité du participant à :

- analyser l'environnement et identifier les risques ;
- vérifier les conditions d'accès et les mesures de prévention ;
- contrôler le détecteur de gaz et les équipements nécessaires ;
- effectuer les vérifications de l'ARI avant utilisation ;
- s'équiper correctement et contrôler l'étanchéité de la pièce faciale ;
- vérifier et gérer l'autonomie disponible ;
- appliquer les procédures d'entrée, de déplacement et de sortie ;
- maintenir la communication entre l'intervenant et le surveillant ;
- réagir correctement à une alarme, une anomalie ou une situation d'urgence ;
- procéder à une évacuation sans se mettre en danger ;
- appliquer les opérations de fin d'utilisation et signaler toute anomalie.

Les compétences sont considérées comme acquises lorsque le participant satisfait aux évaluations théorique et pratique et ne commet aucune erreur susceptible de compromettre sa sécurité ou celle des autres intervenants. Les mises en situation sont cohérentes avec les compétences recommandées par l'INRS pour le travail en espace confiné et avec les vérifications nécessaires avant l'utilisation d'un appareil de protection respiratoire.

En cas de résultat insuffisant, une correction commentée, un complément de formation et une nouvelle mise en situation sont réalisés dans la limite du temps imparti.

Une **attestation de fin de formation**, précisant les résultats de l'évaluation des acquis, est remise au participant à l'issue du recyclage.

Moyens à mettre en oeuvre

Dans le cadre d'une formation réalisée en intra-entreprise, le client met à disposition, selon l'organisation retenue :
• Une salle adaptée à l'effectif, équipée de tables, de chaises, de prises électriques et, si possible, d'un écran ou d'un vidéoprojecteur ;
• Un espace d'exercice sécurisé et représentatif des situations de travail, permettant de réaliser les mises en situation sans exposition à une atmosphère réellement dangereuse ;
• Les procédures internes applicables : permis ou autorisation de pénétrer, consignes de sécurité, plan de prévention, procédures d'alerte, d'évacuation et de secours ;
• Les informations relatives aux risques spécifiques des installations et des espaces confinés concernés ;
• Les équipements propres à l'entreprise lorsque la formation doit être réalisée sur le matériel habituellement utilisé par les salariés : ARI, détecteurs de gaz, moyens de communication, ventilation, harnais, trépied, treuil ou dispositif de récupération ;
• Les notices d'utilisation, registres de contrôle et documents de vérification des équipements mis à disposition ;
• Les moyens nécessaires au balisage et à la sécurisation de la zone d'exercice ;
• Les autorisations d'accès et, le cas échéant, les consignations nécessaires à la réalisation des exercices ;
• Un nombre suffisant de bouteilles d'air comprimé chargées lorsque les exercices sont réalisés avec les ARI du client ;
• Un emplacement permettant le nettoyage, la désinfection et la remise en condition du matériel après utilisation.
Les participants doivent se présenter avec une tenue de travail adaptée, des chaussures de sécurité et les équipements de protection individuelle imposés par le site. Tous les équipements fournis par le client doivent être

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : 2AriEspConfi-20260819

conformes, compatibles entre eux, vérifiés, entretenus et en bon état de fonctionnement. L'espace utilisé pour les exercices doit avoir fait l'objet d'une analyse préalable des risques.

Modalités d'accessibilité handicap

EVINCEL Formation favorise l'accès de ses formations aux personnes en situation de handicap. Afin d'étudier les besoins de compensation et les adaptations envisageables, les participants sont invités à signaler leur situation ou leurs besoins spécifiques dès l'inscription auprès du référent handicap d'EVINCEL.

Une étude individualisée est réalisée afin d'envisager, selon les besoins, des adaptations pédagogiques, matérielles ou organisationnelles : aménagement des supports, adaptation du rythme, assistance humaine, organisation des exercices ou accessibilité du lieu de formation. Compte tenu des contraintes physiques et des impératifs de sécurité liés au travail en espace confiné et au port de l'Appareil Respiratoire Isolant, la faisabilité de la participation aux exercices pratiques est étudiée au cas par cas. Elle reste conditionnée au respect des prérequis, à l'absence de contre-indication au port de l'ARI et à la capacité à réaliser les mises en situation sans compromettre la sécurité du participant ou celle du groupe.

Lorsque les adaptations nécessaires ne permettent pas d'atteindre les objectifs de la formation dans des conditions de sécurité satisfaisantes, EVINCEL recherche, avec le participant et son entreprise, une solution ou une orientation adaptée.



Durée

7.00 Heures

1

Jour

Effectif

2 à 10 participants



Contactez-nous !

Le service Formation
Responsable pédagogique

Tél. : 0478225898
Mail : contact@evincel.fr

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : 2AriEspConfi-20260819

SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €



3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427